

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°6 du 20 novembre 2025
Délibération n°2 de la séance (2025-40)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Etaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étai(en)t absent(s) ou représenté(s) : Robert FRAYSSINES a donné pouvoir à Annie SOLDADO, Elisabeth MEYNET a donné pouvoir à Jacques BILLON-TYRARD, Michel de RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT.

Secrétaire de séance : Martine MARSEILLE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2025

Objet : Cession d'une débroussailleuse

Monsieur Le Maire expose que la commune possède du matériel devenu inutile suite à son remplacement par un équipement neuf. Il s'agit d'une débroussailleuse de marque Honda acquise en 2019 au prix de 490,04 € HT soit 588,05 € TTC (inventaire n°182- imputation 2158).

L'information à la population du projet de cession de ladite débroussailleuse a été réalisée du 30 septembre 2025 au 12 novembre 2025 sur les panneaux d'informations communales.

Monsieur Yves BERTRAND est seul à se porter candidat au rachat de la débroussailleuse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

9 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

1- Au regard de l'état de la débroussailleuse, **Approuve** la cession de la débroussailleuse Honda référencée ci-dessus pour un montant de 100,00 € (cent euros) à Monsieur Yves BERTRAND ;

2- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à cette cession, de passer les écritures comptables s'y rapportant et d'en informer le comptable public.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 25 novembre 2025

La Secrétaire de séance
Martine MARSEILLE

Le Maire
Jean-Luc VERRIER

